



 Puy-Guillaume



Réunion publique « mobilités »
Lundi 16 septembre 2024

LUNDI 16 SEPTEMBRE

Réunion Publique

VENEZ ÉCHANGER AVEC NOUS !

- Limitation de vitesse
- Zone de stationnement
- Sens unique
- Voies cyclables



18h00

Pour les habitants

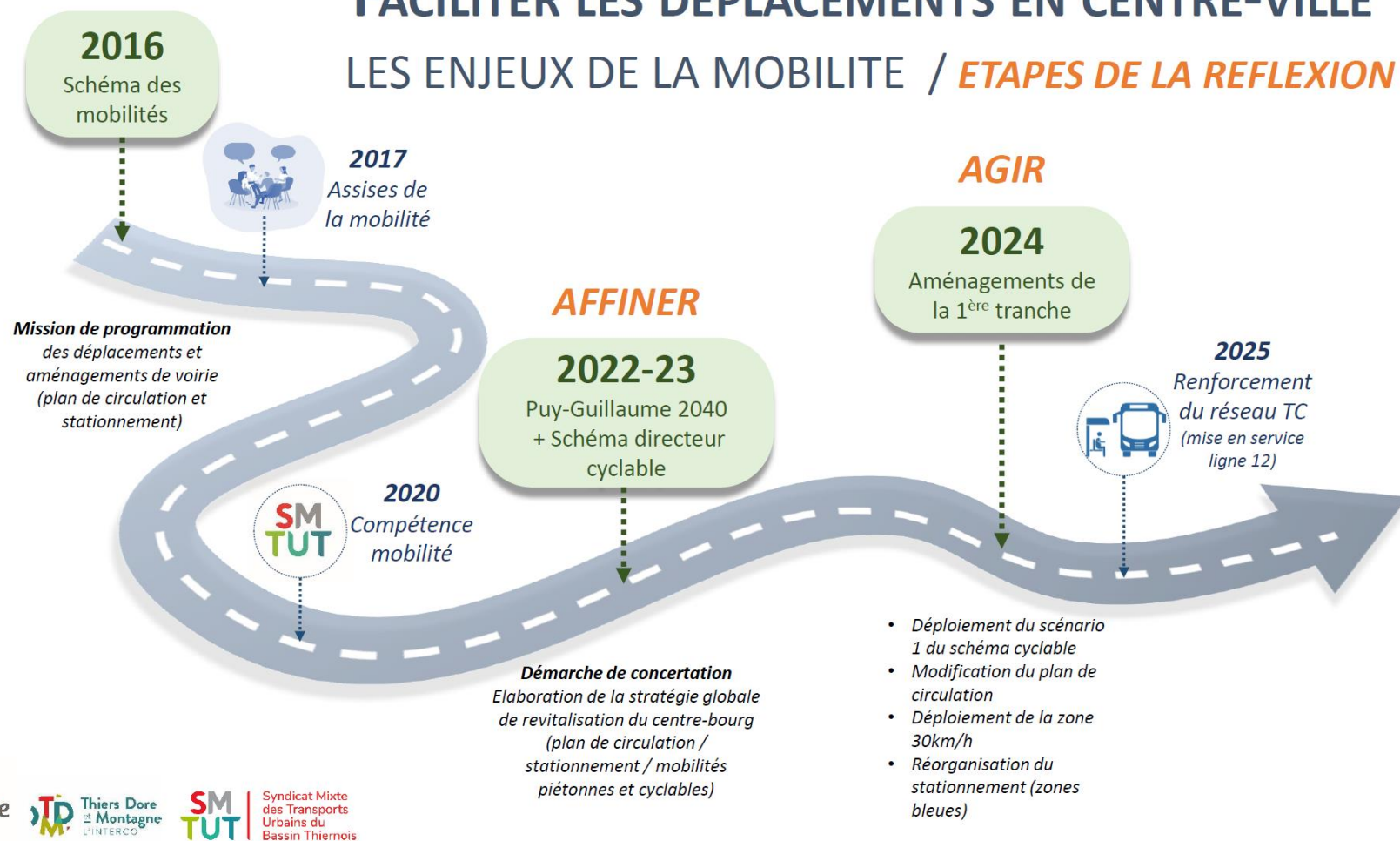
19h30

Pour les commerçants

SE PROJETER

FACILITER LES DÉPLACEMENTS EN CENTRE-VILLE

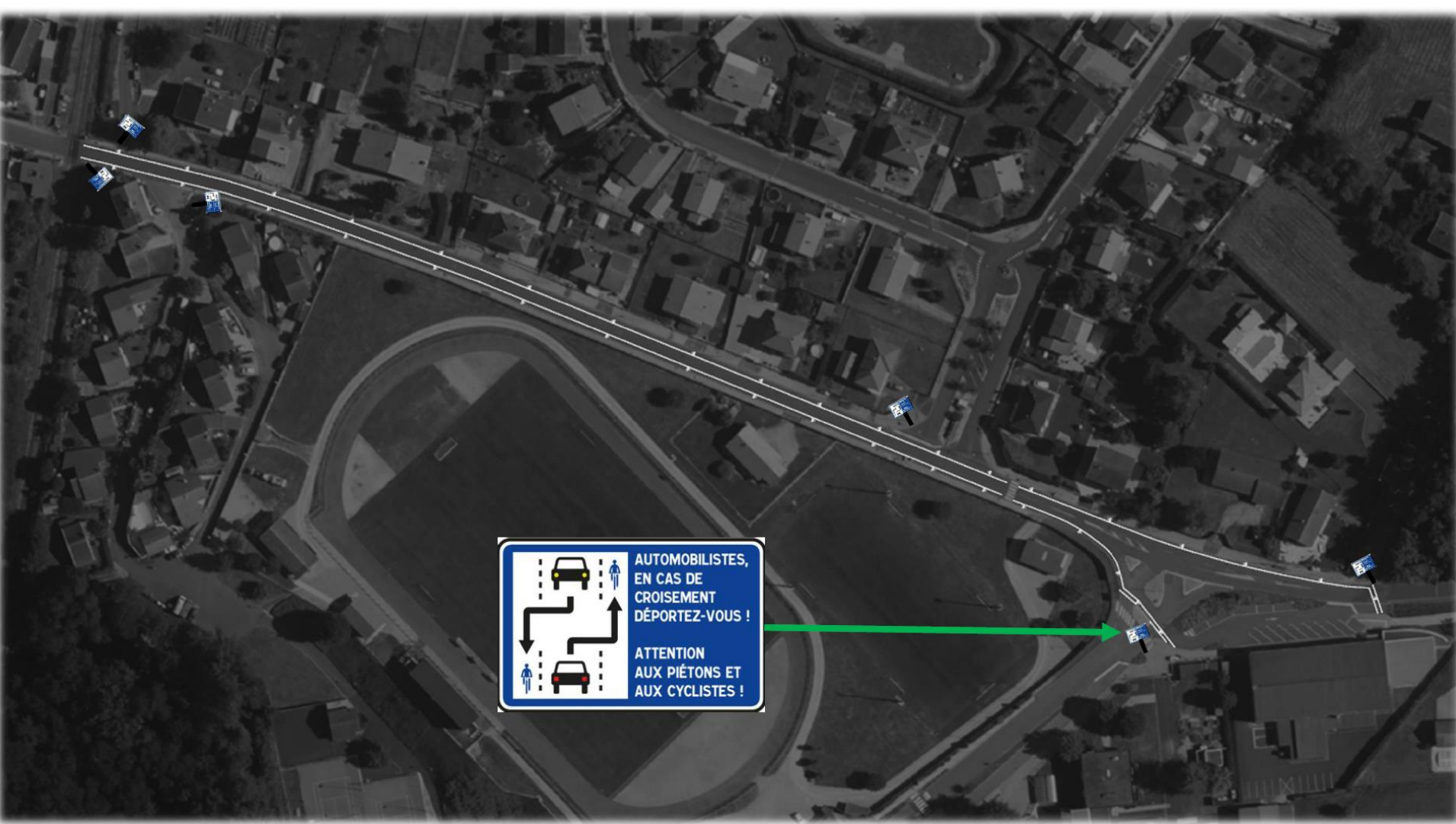
LES ENJEUX DE LA MOBILITE / ETAPES DE LA REFLEXION



Aménagement de la rue Duchassein : mise en œuvre d'un sens unique (de l'angle de la rue du Docteur Eugène Phélip à la rue des Moulins et sécurisation des piétons et des cyclistes pour le passage sous le pont SNCF) et création d'une zone de stationnement réglementée devant le cabinet des kinésithérapeutes.



Aménagement de la rue Ernest Laroche : création d'une « chaucidou » voie partagée entre les cycles et les véhicules (du dojo à la voie ferrée) et poursuite d'un jalonnement pour les cyclistes jusqu'à l'avenue Anatole France.



Aménagement de la rue Ernest Laroche : création d'une « chaucidou » voie partagée entre les cycles et les véhicules (du dojo à la voie ferrée) et poursuite d'un jalonnement pour les cyclistes jusqu'à l'avenue Anatole France.



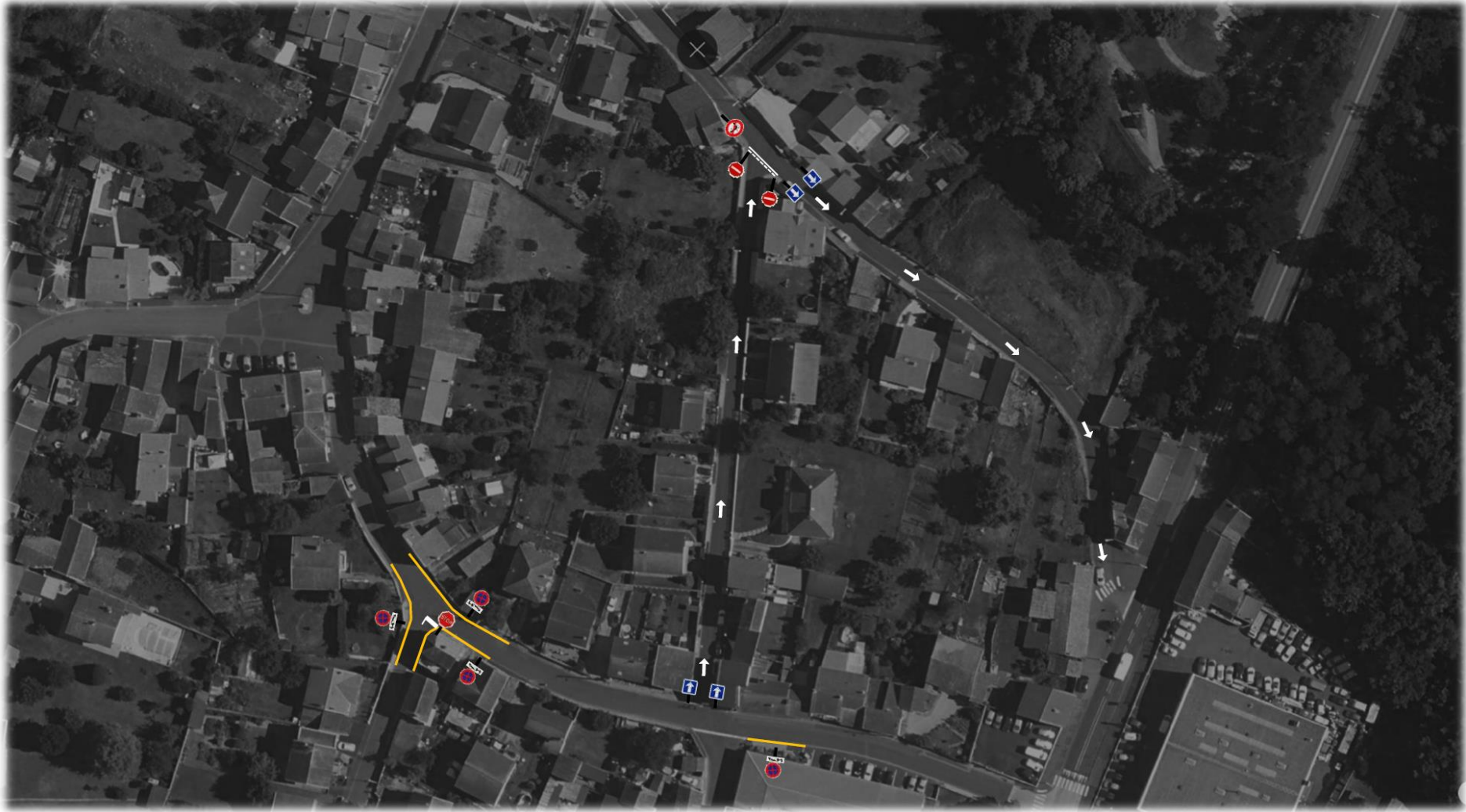
Aménagement de la rue Pasteur et Gambetta : création d'un jalonnement pour les cyclistes jusqu'à l'entrée du Chemin des Caves.



Aménagement du Chemin des Caves: création d'une voie uniquement dédiée aux mobilité douces (piétons et cycles) – valorisation des espaces naturels



Aménagement rue Chantegrelle et rue Emmanuel Chabrier : création d'un « stop » au bout de la rue Chantegrelle avec la rue Carnot et passage en sens unique de la rue E. Chabrier.



Rue de la République : réglementation du stationnement.



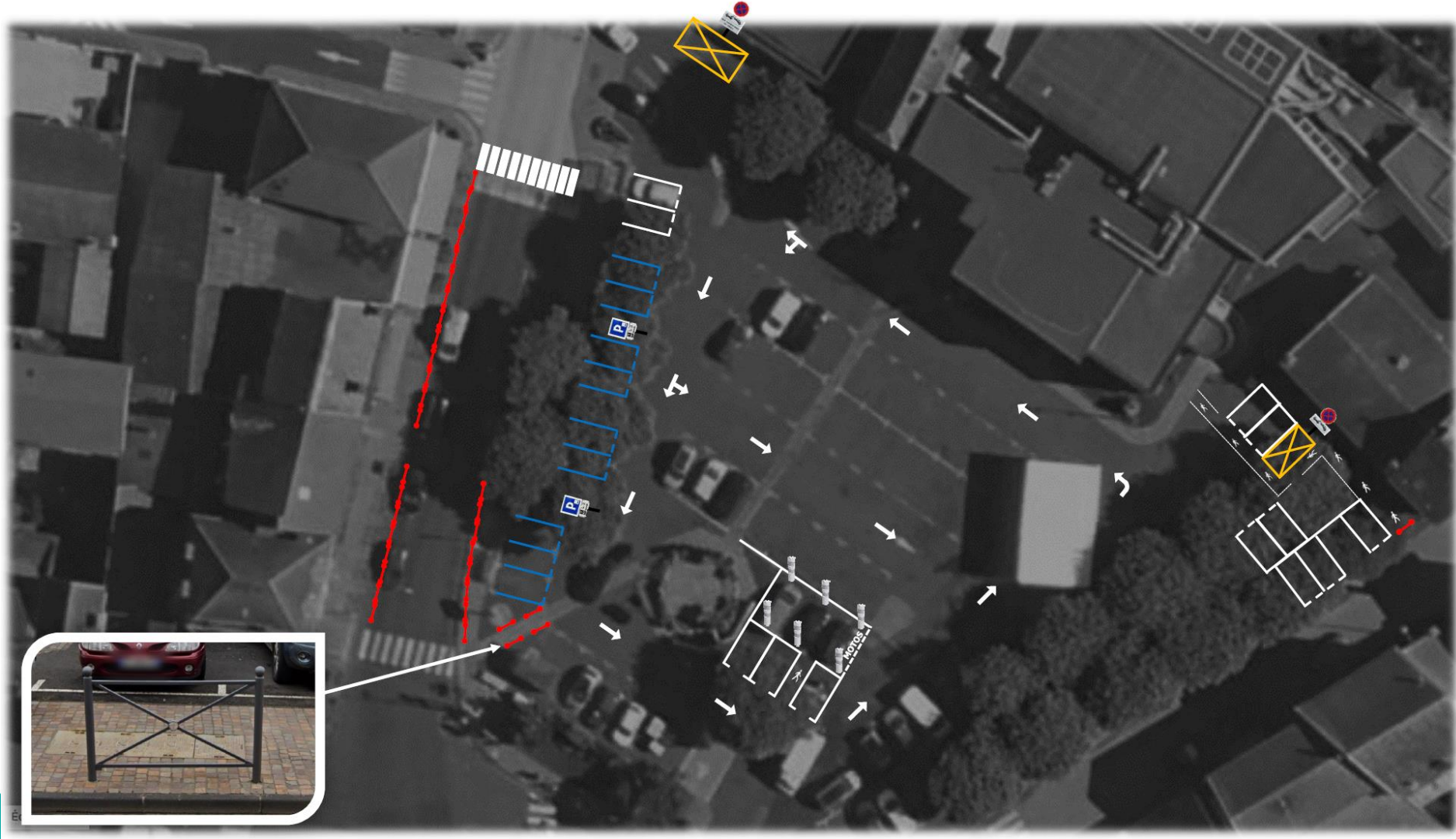
Zone 30 km/h : partie Nord de la commune



Zone 30 km/h : partie Sud de la commune



Place Jean Jaurès : création de places de stationnement réglementé, suppression de l'entrée-sortie sur la rue Duchassein et modification du stationnement vers le kiosque.



Place Jean Jaurès : création d'un cheminement piétonnier entre la rue Duchassein et le Carrefour central



Rue Joseph Claussat : création d'espaces de stationnement réglementé.



Place de l'Église : création d'un espace de stationnement réglementé.



Echelle 1 : 372

0 10 m

Place de la médiathèque : création d'un espace de stationnement réglementé.



Échelle 1 : 376

Place Jean Moulin et avenue Anatole France : création d'espaces de stationnement réglementé et modification du stationnement.



Avenue Edouard Vaillant : création d'espaces de stationnement réglementé.

